



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

N°**15**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 40
Représentés : 12
Absents : 1

Ayant voté pour : 52
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION
RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'ÉDICULE
D'ACCÈS AU PARKING DE LA COPROPRIÉTÉ
ECOSPHÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU
PETIT-COLOMBES**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5219-2,

Vu le budget,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et désignant au titre des quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain 2014-2024, le quartier « Petit-Colombes » à Colombes,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu la convention cadre pluriannuelle de renouvellement urbain du territoire Boucle Nord de Seine signé le 13 décembre 2020, son avenant n°1 signé le 28 janvier 2022, son avenant n°2 ratifié le 19 octobre 2023 ainsi que son avenant n°3 signé le 20 novembre 2024,

Vu le Règlement général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) modifié et approuvé par la délibération n°2021-13 du Conseil d'administration de l'ANRU en date du 29 juin 2021,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du comité d'engagement du 29 juin 2022 et du conseil d'administration de l'ANRU sur le projet de renouvellement urbain du quartier Petit Colombes,

Considérant que la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au secteur du Petit-Colombes le 21 décembre 2023 permet au projet d'entrer en phase opérationnelle,

Considérant que la Ville de Colombes conduit une opération globale de requalification et de sécurisation de la placette des Canibouts nord dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Petit-Colombes,

Considérant que l'édicule principal d'accès au parking souterrain de la copropriété Ecosphère constitue un point sensible identifié au regard des problématiques de sécurité et de tranquillité publique,

Considérant que les travaux projetés participent directement à un objectif d'intérêt général local tenant à la sécurité publique, à la prévention des mésusages ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, d'autoriser la signature d'une convention définissant les modalités d'intervention de la Ville sur cet ouvrage privé,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention de réalisation de travaux sur un ouvrage privé relative à la sécurisation de l'édicule d'accès principal au parking souterrain de la copropriété Ecosphère situé au n°496 rue Gabriel Péri dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Petit-Colombes.

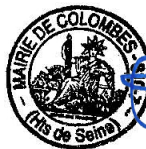
Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 juillet 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 13 juillet 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260707-22945-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.